EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- Zi Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice : 36 Présents : 23 Votants : 29 L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du

Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la

présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 22 juin 2017

Bate de la convocation : 22 juin 2017

Résultat du vote

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0 Présents les délégués avec voix délibérative :

Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux); Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers); Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint-Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse); Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz); Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

OBJET: CANDIDATURE APPEL A PROJET:
« TERRITOIRE D'EXCELLENCE PLEINE NATURE »
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

<u>Pouvoirs</u>: Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Suzy REY à Jean-Paul CLARET, Christian ALLEGRET à Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Philipe QUINTIN à

Brigitte BIENASSIS, Christelle COLOMB à Pierre BAFFERT

CONSIDERANT la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en matière de développement économique dont la filière touristique ;

CONSIDERANT la capacité d'expérimentation et d'innovation inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT les actions menées en collaboration avec le Parc naturel régional de Chartreuse, les EPCI voisins et les partenaires supra-territoriaux, dont les Départements et la Région

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

 AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au dépôt de la candidature de la Communauté de communes à cet appel à projet.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 30 juin 2017,

PREFECTURE DE L'ISERE

- 6 JUIL. 2017

Denis SEJOURNE CHAR

Le Présider